

**Consultation publique**

**La période de questions du public**

**au conseil municipal**

**MÉMOIRE**

*« Être ou ne pas être, voilà la question. »*

William Shakespeare

**Dépôt – 11 avril 2019**

**Table des matières**

**Mission de l’organisme………………………………………………………..3**

**Participation citoyenne………………………………………………………..4**

**L’inscription et le tirage au sort……………………………………….…..5-6**

**Le nombre d’intervenant-es sur le même sujet……………………………6**

**Le temps alloué…………………………………………………..……………6-7**

**La fouille…………………………………………………………………………..8**

**La sécurité……………………………………………………………………...8-9**

**Le respect………………………………………………………………………… 9**

**La période de questions et l’accessibilité………………………………….10**

**Conclusion……………………………………………………………………….11**

**Mission de l’organisme**

1. « Le RAPLIQ est un organisme voué à la défense et promotion des droits des personnes en situation de handicap et visant l’éradication de la discrimination souvent faite à leur égard. »
2. Le RAPLIQ (Regroupement des activistes pour l’inclusion au Québec) est un organisme de défense et de promotion des droits des personnes en situation de handicap. Son objectif est d’éliminer la discrimination et les obstacles qui limitent actuellement l’exercice de leurs droits et de leurs libertés. Il a été fondé le 18 décembre 2009 par feu Maria Barile, Linda Gauthier, Gary Guay et Laurence Parent, quatre personnes exaspérées des frustrations causées par la discrimination et l’exclusion qu’elles vivaient (et qu’elles vivent encore). Depuis maintenant presque dix ans, le Regroupement est présent sur les scènes montréalaise, provinciale et fédérale pour défendre les droits des personnes en situation de handicap.
3. L’intérêt du RAPLIQ est centré strictement sur la cause et le militantisme dont font preuve ses officiers et n’émane que de la passion qu’ils partagent et de l’écoeurement total profond pour l’inaccessibilité des infrastructures québécoises, mais notamment montréalaises.
4. Le Regroupement des activistes déplore tout autant le manque de reconnaissance à l’égard des personnes en situation de handicap que ce soit au niveau de l’accessibilité universelle, des préjugés dont elles sont victimes, bref du manque de vision de les inclure socialement.
5. Or, l’Hôtel de Ville de Montréal dit être la « Maison des citoyennes et des citoyens ». Le RAPLIQ participe aux travaux du Conseil depuis décembre 2010.

Le15 décembre 2010 exactement. C’est à croire que les vieux murs du Hall

d’Honneur et de la salle du Conseil n’avaient jamais vu autant de personnes

handicapées en même temps. À tous les mois depuis ou presque, il y a toujours

eu au moins un officier du RAPLIQ qui a participé à la période de questions du

public.



**Participation citoyenne**

1. Qu’on l’appelle la participation citoyenne ou la démocratie participative, les séances de conseil municipal et particulièrement la période de questions du public est très importante surtout pour des citoyennes et citoyens aimant leur ville et voulant y vivre aussi heureuse/reux que possible, mais également pour s’informer ou laisser savoir des choses auxquelles les élu.es ne seraient pas au courant.
2. La plupart du temps, le RAPLIQ y vient pour revendiquer les droits de ses membres. Montréal s’étant construite sans elles, sans eux, sans la réalité qu’elles/ils vivent, vous comprendrez que ces revendications sont multiples.
3. Pour quelqu’un n’étant pas en situation de handicap, les contraintes des personnes handicapées se situeraient uniquement au niveau des infrastructures et de leur inaccessibilité. Et c’est tout à fait vrai. Cependant, c’est loin de n’être que cela et c’est de tous ces irritants, qui sont souvent liés à la période de questions du public et à tout ce qui l’entoure, que nous vous exposons dans ce mémoire.
4. À noter que le RAPLIQ (Regroupement des activistes pour **l’inclusion** au Québec), comme son nom en fait foi, est un organisme inclusif et ne se positionne pas uniquement sur des questions, voire des enjeux qui ne sont propres qu’aux personnes en situation de handicap.
5. Le RAPLIQ prône l’inclusion de tous, quelle que soit la situation de la personne. Le RAPLIQ de par ses membres sait trop bien ce que « sentir sa différence » signifie et ne souhaite cela à personne. C’est la raison pour laquelle, les revendications exprimées dans ce mémoire ne reflètent pas QUE la réalité des personnes handicapées, mais émanent de l’opinion d’un organisme féministe et inclusif qui souhaite ardemment que ses membres et sympathisants soient considérés sur un pied égalitaire des autres individus, avec les moyens pour pallier à leur handicap.



**L’inscription et le tirage au sort**

1. Ce sont de loin les deux étapes les plus frustrantes de tout le processus de l’intervention de période de questions du public.
2. Et voici pourquoi nous le voyons ainsi :
3. L’inscription : Que ce soit pour une personne en situation de handicap ou non, il faut planifier un déplacement.
4. Se préparer pour sortir, bien souvent dans des conditions météorologiques exécrables. Puis, se présenter à Chaussegros[[1]](#endnote-1) De Léry avec en tête la question à poser, avant 18h30.
5. Pour une personne handicapée, et vu l’inaccessibilité de la plupart des stations de métro, la majorité d’entre elles se déplaceront en transport adapté, surtout en hiver.
6. Le transport adapté de la STM est une entité très complexe et incompatible avec les humains (!!!). On doit le réserver au moins 24 heures à l’avance et au maximum avant 21h00 la veille.
7. On nous donne toujours une heure confirmée. Par exemple, si un.e usager.e demande d’arriver à Chaussegros à 18h15, on lui donnera la plage horaire de 17h00 ou 17h15, tout dépendant où cet-te usager.e habite, avec le nombre de déplacements quotidiens qu’il y a maintenant, jumelé à l’heure de pointe, il est probable que son transport arrivera au bout de la plage de 30 minutes et parfois au-delà.
8. Pendant ce délicieux moment de mélange de stress et de ressentiment, la personne se dit qu’elle arrivera peut-être, probablement en retard, soit après 18h30. Mais le pire dans tout cela, c’est que considérant que la période de questions du public dure généralement soixante minutes avec un prolongement de trente minutes, elle doit prévoir qu’il se peut très bien que si le sort la favorise, elle puisse être une des dernières personnes à passer.
9. Elle demande donc un transport adapté de retour à 20h40, question de faire son intervention et redescendre. Il ne faut pas faire attendre les chauffeurs du transport adapté, car ils n’attendront pas eux…
10. En récapitulant, elle arrive à Chaussegros De Léry à temps pour le tirage au sort, mais…admettons qu’elle ne soit pas pigée. Elle devra attendre jusqu’à 20h40 minimum son transport de retour, et ça c’est s’il n’est pas en retard.
11. Pour une personne sans limitation, ce que ça peut impliquer si elle vient en auto, elle devra peut-être avoir à payer un stationnement, souvent onéreux si elle n’en trouve pas sur rue.
12. **Nous recommandons :**
13. **Que l’inscription et le tirage au sort se fassent le vendredi précédent le Conseil de Ville, entre une plage horaire établie par la Présidence ou le Greffe.**
14. **Le tirage électronique sous plusieurs formes. En voici quelques exemples ci-dessous :**

[**https://www.dcode.fr/tirage-au-sort-nombre-aleatoire**](https://www.dcode.fr/tirage-au-sort-nombre-aleatoire)

[**http://my2lbox.com/fr/tirage-au-sort-liste**](http://my2lbox.com/fr/tirage-au-sort-liste)

1. **Ainsi, les personnes favorisées par le tirage au sort seraient certaines d’intervenir à la période de questions du public et pourraient même, à la limite, connaître leur rang.**
2. **Il s’agirait pour la sécurité ou le bureau de la présidence d’établir une façon de procéder quant aux pièces d’identification (ex. : que ce soit la même qui sera validée le soir du conseil.)**
3. **Tout pourrait se faire directement à l’Hôtel de Ville (validation de l’inscription et vérification de la pièce d’identité). Ainsi, les citoyen.nes « pigé.es pourraient se présenter aux alentours de 18h30. Il faudrait aussi que toutes et tous soient là pour cette heure, sinon, elles/ils perdraient automatiquement leur place.**
4. **Nous croyons que cette pratique n’est pas trop contraignante tout en demeurant sécuritaire.**

**Le nombre d’intervenant.es sur le même sujet**

1. Le RAPLIQ est très à l’aise avec ce qui est déjà en place.

Nous sommes d’avis que trois questions sur le même sujet sont suffisantes;

**Le temps alloué**

1. Bien que les officiers du RAPLIQ se soient toujours conformés et limités à 1 minute 30 pour le préambule et la première question et 1 minute pour une seconde question, sans préambule, sur le même sujet, nous croyons qu’il y a place à bonifier cet aspect de la façon suivante :
2. **Nous recommandons :**
3. **Ajouter trente (30) secondes à la première partie (préambule et 1re question et laisser la seconde d’une minute, pour un total de trois (3) minutes par intervention;**
4. **La réponse de l’élu.e devrait être limitée à un.e seul.e élu.e. De plus, il arrive souvent que la présidente demande la conclusion de l’intervention et que cette conclusion tarde et se prolonge. Ceci éviterait un débordement inutile. Nous considérons qu’une réponse peut être claire même si elle est concise;**
5. **Nous proposons qu’un chronomètre tant pour les citoyen-nes que pour les élu-es soit installé et soit visible de tous (ex. sur le mur du fond lorsqu’on entre par l’antichambre;**
6. **Nous ne savons pas combien de temps est alloué pour la réponse de l’élu-e, mais nous sommes d’avis qu’elle ne devrait pas dépasser deux (2) minutes, ce qui fait cinq (5) minutes par intervention.**
7. **Si on calcule une (1) autre minute pour appeler la personne, lui laisser le temps d’entrer dans la salle du Conseil et l’accueillir.**
8. **Ce qui fait en tout approximativement six (6) minutes par intervenant-e. Considérant que la période de questions est la plupart du temps prolongée pour un total de 90 minutes, cela signifie que quinze (15) intervenant-es auraient le temps de s’exprimer et de recevoir une réponse à leur commentaire ou interrogation;**
9. **Maintenant, lors de l’inscription et pige électronique suggérée au paragraphe 14 ii, page 5, des intervenants additionnels (qui passeraient après les 15 assurés) pourraient être aussi tirés au sort sous réserve qu’il soit possible qu’ils ne soient pas entendus. Ce serait alors leur décision.**
10. **Ainsi, s’il reste du temps avant la période maximale de 90 minutes, ces citoyen-nes ou une partie de celles-ci/ceux-ci pourraient donc intervenir;**
11. **Le RAPLIQ insiste sur le fait que lorsque la période totale de l’intervention est terminée, qu’il ne faille pas que plus de temps soit permis. Il faut alors, selon notre humble avis, couper le son du micro de l’intervenant.e…même de l’élu.e répondant. Ainsi, ça éviterait les interventions parfois superficielles, agressives et interminables;**

**La fouille**

1. Lorsque ce sont les soirs de conseil de Ville, il y a toujours une fouille de nos sacs au rez-de-chaussée, du côté de la rue Gosford. Nous avons remarqué à plusieurs reprises que les officiers de police laissaient passer les personnes handicapées pour les laisser monter dans le Hall d’Honneur, sans que leur sac ait été préalablement fouillé;

Ça vous paraîtra peut-être bizarre, mais nous ne voyons pas pour quelle

raison une personne handicapée devrait faire l’objet d’une exception la

dispensant d’une telle fouille. À la limite, nous le considérons comme de

la discrimination positive;

Par ailleurs et bien que ça n’ait peut-être pas rapport, nous ne

comprenons pas pourquoi il y a une fouille lorsqu’il y a un conseil de ville,

où il n’y a jamais plus d’une cinquantaine ou soixantaine de personnes,

mais lorsqu’il y a une chapelle ardente et qu’est exposée une

personnalité connue dans le Hall d’Honneur, il n’y a pas de fouille, où

pourtant le facteur de risques de danger est plus élevé.

**La sécurité**

1. Il se peut que s’il y a une certaine « réforme » des règlements sur la période de questions du public et que certaines de nos recommandations sont adoptées, il y ait moins de monde dans le Hall d’Honneur les soirs de Conseil;¸
2. Là où nous voulons en venir, c’est que, qu’il y ait beaucoup ou peu de gens, une alerte quelconque, un incendie, des émanations toxiques, un attentat, etc., a-t-on prévu quoi que ce soit pour une évacuation où il y aurait plusieurs personnes en situation de handicap et notamment se déplaçant avec une aide à la mobilité;
3. On se rappellera qu’à l’automne 2016, le RAPLIQ et quelques-uns de ses membres, avaient participé à un exercice de simulation d’évacuation en cas d’incendie ou autre nécessitant une évacuation. On se rappellera aussi que cet exercice n’avait impressionné personne au RAPLIQ et que nous avions demandé à le refaire, mais notre demande était demeurée lettre morte de la part du Service incendie de Montréal (SIM), notamment;
4. Il est impératif que des mesures soient mises en place et qu’un protocole soit établi, en tenant compte non seulement des personnes porteuses d’un handicap moteur ayant pour conséquence qu’elles doivent se déplacer avec une aide à la mobilité, mais également des personnes ayant d’autres limitations (visuelle, auditive, cognitive, problèmes de santé mentale, déficience intellectuelle, aphasie, etc.);
5. Ce n’est pas lorsque survient une tragédie qu’il est temps de réagir;

**Nous recommandons :**

* **Un exercice d’évacuation à l’édifice Lucien Saulnier dans les plus brefs délais soit avant octobre 2019, et ce avec un groupe de personnes de tout handicap;**
* **Pour nous convaincre de l’efficacité de ce protocole, le nombre de participant-es et les endroits où elles se trouveront dans l’immeuble, ne doit pas être connu au préalable, des pompiers ni des gardes de sécurité. Il faut que ce soit aussi semblable qu’une réelle alerte;**
* **Il faut également que nous connaissions avant d’être évacué-es, la façon et par quel(s) moyen (s) nous le serons. Pour les personnes qui se déplacent uniquement en fauteuil motorisé et qui ne marchent pas du tout, nous serions curieuses de savoir comment on le sera;**

**Le respect**

1. Le respect est quelque chose de précieux et de plus en plus rare de nos jours. Si on veut en bénéficier, il faut aussi qu’on en fasse preuve…
2. Une attitude irrespectueuse se reconnaît de plusieurs façons. Que ce soit dans le vocabulaire, dans le langage corporel, dans le regard, dans l’écoute;
3. Et justement, il arrive que lorsqu’un individu intervient à la période de questions du public et que pendant qu’il élabore son préambule par exemple, certain-es élu-es parlent avec leurs collègues, rient, se curent les dents, les oreilles, le nez…on se demande dans ces moments-là si en tant que citoyen-ne de Montréal, payeuse/payeur de taxes, on ne mérite pas mieux;
4. Ce ne sont pas nécessairement les élu-es interpelé-es ou qui auraient à répondre à la question posée, mais d’autres qui, de toute façon, bouleversent un peu le décorum de l’institution;

**La période de questions et l’accessibilité**

1. Il va sans dire que bien que l’Hôtel de Ville sera entièrement rénové et mis en accessibilité encore mieux qu’actuellement, quelle est la portée du mot « mieux » et ça se traduit comment exactement ?
2. Surtout si on parle de salles de toilettes. Il ne s’agit pas de dire que la toilette est accessible, etc etc. On veut savoir si l’axe de giration dépassera les normes trop minimalistes du Code de construction du Québec qui est de 1.5 mètre, pour atteindre au moins 2.2 mètres. Il faut considérer que les personnes handicapées ont des gabarits différents et que, par exemple, un homme en fauteuil motorisé, de 2 mètres risque de briser ses appuis-pied et se blesser lui-même, dans un axe de braquage d’un mètre et demi;
3. De plus, certaines personnes (plus que l’on puisse penser) ne peuvent plus se transférer d’elles-mêmes, et ont donc besoin de préposé-e ou d’aidant-e naturel-le, afin de les aider. Une tâche toutefois pouvant s’avérer difficile et périlleuse pour la/le préposé-e, surtout si la salle de toilettes ou la cabine est trop petite;
4. C’est pourquoi de nos jours il y a ce que nos voisins du Sud (Ontario et É.-U.), les « Changing places ». Ces pièces sont munies de lève-personnes, généralement sur rails avec moteur et d’une table à langer pour adultes. Il y a aussi une cuvette de toilettes, ainsi qu’un lavabo. Voici le lien vers les informations liées au produit :

<http://www.changing-places.org/>;

1. Il ne faut pas oublier que l’Hôtel de Ville est la « Maison des citoyennes et citoyens » et que pour accommoder toutes citoyennes et tous citoyens qui sont de passage à l’Hôtel de Ville pour la période de questions du public doivent être en mesure de profiter d’installations sanitaires adaptées à leurs besoins et réalités.

**Conclusion**

1. Le RAPLIQ considère que le processus de consultation publique et de commission permanente est une forme de médiation qui fait qu’autant les citoyens-es que l’institution, dans ce cas-ci, la Ville de Montréal, bénéficieront chacun-e de cette interaction. C’est donc dire qu’autant la/le citoyen-ne que la Commission de la présidence et la Ville doivent se compter privilégié-es de pouvoir profiter d’une telle plateforme démocratique;
2. À ce stade-ci, nous n’avons plus qu’un commentaire à faire et c’est celui que de demander à chaque individu ou organisme qui dépose et commentera son mémoire, d’en faire dix copies pour les remettre aux Commissaires;
3. Le RAPLIQ considère que surtout avec les moyens technologiques, les informations pourraient être envoyées par courriel et que le fait de faire souvent un minimum de cent (100) pages puisse être contraignant pour ces organismes qui n’ont pas des budgets très élaborés;

Nous tenons à remercier Madame Cathy Wong, Présidente du Conseil d’avoir pensé à tenir une Commission permanente sur la période de questions du public et nous la remercions chaleureusement ainsi que tous les Commissaires siégeant sur cette Commission de nous donner l’opportunité de nous exprimer sur les enjeux entourant « La période de questions du public » à l’Hôtel de Ville de Montréal.

Ce mémoire ne sera pas complet sans réitérer notre reconnaissance à Madame la Mairesse Valérie Plante pour avoir fait en sorte que le RAPLIQ devienne un partenaire apprécié de la Ville de Montréal.



1. Certes il y a des mesures qui ont été prises pour que les personnes à mobilité réduite puissent éviter de se rendre au 303, Notre-Dame Est (Chaussegros De Léry) et que ce soit les gens du Greffe qui fassent leur inscription et s’occupe d’assurer le lien pour le thème de leur question, mais le RAPLIQ a pris position sur cette pratique et n’est pas en faveur. Nous considérons ces « privilèges » comme étant de la discrimination positive. [↑](#endnote-ref-1)